

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 961 à la décision n° 926 du 29 août 1952:

n° 961 à la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 août 1952

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1952

Date du numéro
1 octobre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : M. Rassendren, Conseiller à la Cour d'Appel,' Président du Tribunal Supérieur d'Appel, est désigné pour présider la Commission chargée d'arrêter la liste électorale en vue des prochaines élections à la Chambre de Commerce, etc. Lire : M. Chamboredon, Secrétaire général de la Côte Française des Somalis, est désigné pour présider la Commission chargée d'arrêter la liste électorale en vue des prochaines élections à la Chambre de Commerce, etc. Le reste sans changement.